



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande de crédits d'urgence - Musée de la préhistoire de Tautavel

Question écrite n° 3310

Texte de la question

M. Louis Aliot alerte Mme la ministre de la culture sur la menace de fermeture du musée de la préhistoire situé sur la commune de Tautavel dans la deuxième circonscription des Pyrénées-Orientales. Ce musée représente une réelle valeur ajoutée, tant pour les visites scolaires que familiales dans la mesure où il retrace l'histoire de l'humanité depuis la préhistoire et s'avère réputé tant pour la richesse de ses collections que pour ses activités culturelles et ludiques. Couplé avec le musée des premiers habitants de l'Europe situé à peine à 300 mètres, cet ensemble est un atout touristique indéniable pour le département des Pyrénées-Orientales dont les premières ressources sont liées à ce secteur d'activité. Il s'avère que cette institution est menacée de fermeture au 1er janvier 2018. En effet, les ressources du musée s'affaiblissent par une baisse des visites scolaires liées au plan vigipirate entra autre, mais également par une nécessité de mieux communiquer sur le site et de le remettre au goût du jour. Ainsi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures d'urgences elle serait prête à accorder au musée de la préhistoire de Tautavel dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Le site de la caune de l'Arago est incontestablement un site majeur de la préhistoire française et le ministère de la culture porte de ce fait une attention particulière à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de Tautavel, qui regroupe le centre d'étude et de recherche sur la préhistoire (CERP) et le musée de préhistoire de Tautavel. Ce musée, qui expose les riches collections provenant des fouilles réalisées sur le site de l'Arago est, en outre, un atout touristique et économique important pour la commune de Tautavel, comme pour le département des Pyrénées-Orientales. Depuis son ouverture en 1992, le ministère de la culture (service des musées de France et direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie) lui apporte un soutien attentif en termes de conseils scientifiques et techniques. Depuis 2012 et la création de l'EPCC Tautavel, le ministère participe également pleinement à l'accompagnement financier de cet établissement par le versement annuel d'une subvention de 92 000 € au titre du soutien aux activités de gestion et de conservation des collections. Il verse également chaque année 42 000 € de subvention pour soutenir les activités de l'atelier moulage et d'accueil des scolaires. Enfin, 22 000 € sont versés au titre des fouilles et du soutien aux programmes de recherche menés par le CERP. Conscient des difficultés financières que rencontre actuellement l'EPCC de Tautavel, le ministère de la culture (DRAC Occitanie) a débloqué une aide exceptionnelle de 20 000 € pour abonder le budget de l'établissement et l'aider à clore l'exercice 2017. Le soutien ainsi apporté par l'État à l'EPCC de Tautavel est sans équivalent pour ce type d'établissement. S'agissant du projet de rénovation du musée de Tautavel, rendu impératif par la vétusté actuelle de la présentation des collections, laquelle explique en partie la perte de fréquentation qui grève le budget de l'EPCC, le ministère de la culture a accompagné étroitement le musée de son expertise scientifique et technique, que ce soit dans la phase de rédaction de son projet scientifique et culturel (validé en novembre 2017), comme dans celles de la programmation et de l'avant-projet sommaire. Il sera également présent et vigilant lors des phases suivantes. Une importante enveloppe financière de 900 000 € (inscrite au précédent contrat de plan État région 2007-2013) est prévue pour accompagner ce projet. Elle est progressivement mobilisée au fur et à mesure de l'avancement

effectif de l'opération.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3310

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5805

Réponse publiée au JO le : [16 janvier 2018](#), page 317